

Le gouvernement débloque 66 millions d'euros pour la fibre bretonne

Le très haut débit gagne toujours plus la Bretagne. Notamment à travers les réseaux d'initiative publique (RIP). Le gouvernement a annoncé, mardi 20 mars, le déblocage de 66 millions d'euros issus des Investissements d'avenir (grand emprunt) et, plus précisément, de l'enveloppe de 2 milliards consacrée au programme « très haut débit ». Le financement sera investi dans le projet « Bretagne Très haut débit » développé par les collectivités territoriales de Bretagne (Conseil régional, Conseils généraux des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, agglomérations et pays de Bretagne) et qui constitue le premier volet de la mise en œuvre du Schéma de cohérence régional d'aménagement numérique (Scoran).

Ce projet vise le déploiement de 185 000 fibres optiques jusque chez l'abonné (FTTH). Il s'inscrit en complément des initiatives privées des opérateurs qui concerneront près de 700 000 prises optiques. La moitié des lignes optiques construites dans le cadre du RIP le seront dans les zones rurales, secteur où les opérateurs peinent à aller, faute de rentabilité rapide. Au total, la région comptera 875 000 fibres optiques et devrait couvrir plus de la moitié (53 %) de la population. En parallèle, un programme d'amélioration des débits sera appliqué à 50 000 lignes téléphoniques. Il préparera le passage futur au FTTH, selon le gouvernement.

6 millions pour la Haute-Marne

La Haute-Marne bénéficie également du soutien du Fonds national pour la société numérique (FSN, financé par les Investissements d'avenir). Le soutien de 6 millions d'euros permettra, là aussi, de compléter les initiatives privées de déploiement de la fibre optique à Chaumont et Saint-Dizier, en installant le très haut débit à Langres. Le reste du département bénéficiera également d'une mise à niveau en débit des lignes DSL en attendant leur basculement en FTTH. À terme, 99,7 % des lignes téléphoniques seront éligibles à l'ADSL dont près de 93 % à plus de 8 Mbit/s (ADSL 2+).

Rappelons que, dans son programme du « très haut débit », le gouvernement veut couvrir 70 % de la population (en FTTH essentiellement) d'ici 2020 et 100 % en 2025. Un objectif qui ne pourra être atteint qu'avec la participation des collectivités territoriales qui bénéficient de 900 millions d'euros de cofinancement d'État pour les RIP. De leurs côtés, les opérateurs privés sont encouragés à déployer leurs réseaux optiques par des prêts non bonifiés.